



Opérateur pour la Protection des biens et des Personnes



Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation du titre à
finalité professionnelle de niveau 3



REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Domaine d'activité 1 – Préparation et organisation d'une opération en vue de prévenir les risques, la sûreté des biens et des personnes			
<p>1.1 : Evaluation d'une mission de sécurité et de sûreté</p> <p><i>En vue de la réalisation d'une opération, l'Opérateur pour la Protection des biens et des Personnes (O-2P), doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Identifier les risques particuliers et les spécificités d'un évènement, d'un lieu ou d'un site industriel.</i> ▪ <i>Analyser les risques pouvant advenir à l'encontre des biens et des personnes.</i> ▪ <i>Procéder à l'organisation d'un dispositif de sécurité et de sûreté.</i> 	<p>C.1.1.1 : Évaluer le contexte de la mission, en tenant compte des objectifs opérationnels, pour définir le dispositif de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les objectifs de l'opération, afin de sécuriser les lieux et protéger les personnes et les biens en fonction des risques ; • Identifier les contraintes sécuritaires, légales, réglementaires et opérationnelles ; • Identifier les fondements des bases juridiques lors de prestations événementielles ; • Analyser les lieux, les installations, l'implantation géographique de l'évènement, la typologie du public et des personnes sur site • Cartographier l'organisation des services publics de sûreté en vue de collaborer ou se mettre à disposition dans la sécurisation d'un évènement et de protection des lieux ; • Définir les acteurs et l'ensemble des parties prenantes d'un évènement en tenant des comptes des rôles et responsabilités (organisateur, artistes, journalistes, VIP...) en vue de se positionner en fonction du type de public ; • Identifier les acteurs de la sécurité civile susceptibles d'intervenir lors d'un incident sur les lieux ; 	<p>Épreuve QCM</p> <p>Le (la) candidat (e) répond au questionnaire professionnel à choix multiple (QCM) pour la compétence C1.1.1 : 40 questions – 40 minutes 60 secondes par question</p> <p>Évaluation certificative : 35/40 ≥ note le (la) candidat (e) valide la compétence C.1.1.1.</p> <p>30/40 ≥ note < 35/40 le (la) candidat (e) est ajourné et se présentera à une nouvelle session d'examen.</p> <p>Note < 30/40 : le (la) candidat (e) devra repasser la compétence C.1.1.1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions utiles du code pénal et les notions de responsabilité sont connues et détaillées - Les dispositions du code du travail sont connues ; - Les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relative à la sécurité privée sont conformes ; - Les garanties liées au respect des libertés publiques et les dispositions de la convention de branche sont connues ; - Les principes déontologiques professionnelles sont respectés ; - L'analyse de la mission et l'organisation du dispositif sont connues ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1.1 (suite)	<p>C.1.1.2 : Analyser les particularités d'un site industriel, notamment sur les installations classées SEVESO, en vue de ne pas mettre en danger les personnes et les biens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) • Identifier les particularités du site et les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux ; • Evaluer les risques professionnels; • Adapter son intervention face aux particularités d'un site industriel ; • Définir les principes généraux de prévention ; • Analyser les documents obligatoires (le document unique, les plans de prévention) ; • Vérifier le port des équipements de protection individuelle • Contrôler les équipements de protection et moyens d'intervention collectif ; • Vérifier les matériels de protection adaptés aux risques industriels ; • Identifier le système global harmonisé (SGH) et la classification CLP (classification labelling packaging) ; • Analyser les contraintes des zones à atmosphère explosif (ATEX) ; 	<p>Épreuve QCM</p> <p>Le (la) candidat (e) répond au questionnaire professionnel à choix multiple (QCM) pour la compétence C.1.1.2 : 40 questions – 40 minutes 60 secondes par question</p> <p>Évaluation certificative : 35/40 ≥ note le (la) candidat (e) valide la compétence C.1.1.2</p> <p>30/40 ≥ note < 35/40 le (la) candidat (e) est ajourné et se présentera à une nouvelle session d'examen.</p> <p>Note < 30/40 : le (la) candidat (e) devra repasser la compétence C.1.1.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les obligations réglementaires en matière d'évaluation des risques professionnels sont connues et correctement détaillées ; - Les consignes particulières d'interventions et l'organisation de la réponse sécurité civile (ORSEC) sont connues ; - Les obligations de l'employeur et des employés sont connues ; - Les installations classées SEVESO (historique et implication réglementaires) sont connues et correctement détaillées ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1.1 (suite)	<p>C.1.1.3 : Identifier les différents modes opératoires malveillants, en fonction de la typologie des assaillants et des terroristes, afin de prévenir l'acte de malveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détecter les différents types de menaces, notamment les agressions, le vol, le sabotage, la dégradation, la séquestration, bossnapping ; • Évaluer la dangerosité d'un individu ou d'un groupe d'individu ; • Évaluer et prévenir les risques terroristes ; • Analyser un acte malveillant <p>C.1.1.4 : Organiser une mission, en tenant compte du cadre légal, pour sécuriser un grand événement et protéger les installations d'un lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la reconnaissance des lieux et détection des points vulnérables ; • Déterminer l'intervention (mise en place des consignes, les codes, définir l'équipe) ; • Identifier les procédures d'évacuation mis en place en cas d'urgence (incendie, rixe, attentat) • Etudier les plans d'un évènement et d'un site ; • Définir la gestion d'un évènement ; • Déterminer la sécurisation d'un rassemblement festif (spectacles, concerts), sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux) ; • Définir le dispositif en tenant compte des instructions spécifiques aux manifestations événementielles à hauts risques ; 	<p>Entretien technique individuel avec le jury : Le(la) candidat(e) décrypte à partir des éléments fournis la préparation d'une opération de protection des biens et des personnes. Le(la) candidat(e) évalue le contexte et identifie la menace ainsi que l'impact et les conséquences sur la sécurité et la sûreté des biens et des personnes, pour atteindre les objectifs opérationnels.</p> <p>-Durée : 30 minutes (dont 15 minutes de préparation) -Lors de la présentation, le (la) candidat (e) devant le jury doit faire preuve d'une analyse fine et détaillée en tenant compte de la méthodologie organisationnelle, des exigences sécuritaires, légales et réglementaires.</p> <p>Compétences : C.1.1.3 - C.1.1.4.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la menace correspond à l'évaluation attendue pour répondre à la sécurité et à la sûreté des biens et des personnes. L'analyse est appropriée à la mission, elle est justifiée par écrit et par une soutenance à l'oral ; - La préparation et la mise en œuvre de la mission ainsi que les recommandations de l'opérateur pour la protection des biens et des personnes sont correctement analysés et définis ; - Le cadre légal des grands rassemblements et la problématique de leur sécurisation est connue et correctement détaillée ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1.2 : Identification des ressources matérielles et des équipements</p> <p><i>En vue de l'exécution de l'opération, l'Opérateur Pour la Protection des biens et des Personnes (O-2P), doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer et contrôler les équipements nécessaires à la mission ; ▪ Effectuer la perception des équipements et du matériel ; 	<p>C.1.2.1 : Vérifier l'équipement en tenant compte des caractéristiques de l'opération, en vue de protéger les biens et sécuriser les personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance existants ; • Vérifier les éléments d'un poste de contrôle de sécurité (le matériel, les documents, la gestion de flux de personnel et des intervenants, la gestion des clefs, l'utilisation des moyens de communication ; • Contrôler les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie...) ; <p>C.1.2.2 : Percevoir le matériel en fonction de sa complémentarité en vérifiant son état de fonctionnement, pour protéger les biens et les Personnes (O-2P)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le matériel et l'équipement individuel (oreillette, transmission, téléphonie, kit sanitaire et de premiers secours, tenue vestimentaire, documents de la mission, contrôleur de ronde, équipement individuel de protection ...) ; • Préparer l'équipement pour la gestion des flux et contrôler le matériel pour la palpation de sécurité (détecteur de métaux, gants de palpation...) • Effectuer les procédures de perception du matériel et de l'équipement ; 	<p>Mise en situation professionnelle réelle individuelle présentée au jury</p> <p>Le (la) candidat (e) doit effectuer une épreuve sous la forme d'un circuit décliné en ateliers.</p> <p>Le (la) candidat(e) procède à l'application des règles et de contrôle et vérification des équipements, ainsi que de perception du matériel individuel</p> <p>Durée : 15 minutes</p> <p>Lors du circuit, le (la) candidat (e) devant le jury doit faire preuve d'une attitude adaptée et doit prouver son degré d'acquisition et rendre compte oralement.</p> <p>Compétences : C.1.2.1 – C.1.2.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes législations encadrant l'activité de surveillance humaine et de gardiennage sont comprises et connues ; - Le corpus juridique de la télésurveillance et de la vidéosurveillance sont connus et détaillés ; - Le schéma d'installation et de la vidéosurveillance ainsi que la chaîne de télésécurité sont connus ; - La vérification des éléments d'un poste de sécurité sont correctement compris et conformes ; - Le contrôle des équipements et la vérification du bon fonctionnement du matériel sont respectés ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1.3 : Présentation d'une opération</p> <p><i>En vue d'un « briefing » de la mission, l'Opérateur Pour la Protection des biens et des Personnes (O-2P), doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Procéder à la conception des documents de présentation ;</i> ▪ <i>Préparer son argumentation avec les enjeux internes et externes de l'opération ;</i> ▪ <i>Partager la présentation et engager un dialogue avec les parties prenantes et le management ;</i> 	<p><u>Compétences transversales professionnelles :</u></p> <p>C.1.3.1 : Réaliser une présentation documentée en tenant compte de la compréhension de l'ensemble des parties prenantes, en vue d'informer sur les objectifs opérationnels d'une opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'outil informatique ; • Chercher, analyser et gérer de l'information ; • Écouter, exprimer, informer, rendre compte (communication orale) ; • Rédiger et faire un support de présentation, un compte rendu, un rapport, facilitant son utilisation (communication écrite) ; • Prévoir, exprimer et générer des solutions (résolution de problèmes) ; • Vérifier les procédures et les consignes, réglementaires et légales ; • Animer et interagir dans un groupe de travail ; 	<p>Soutenance devant un jury (épreuve collaborative)</p> <p>Les candidats (es) par groupe de travail constitués de trois personnes reçoivent un thème choisi par le jury 5 jours avant la présentation.</p> <p>Évaluation écrite : Le groupe de travail rédige à partir des éléments fournis, un document sous format papier de 10 pages remis au jury de soutenance le jour de la présentation.</p> <p>Évaluation orale : Le groupe de travail doit effectuer une présentation (Briefing) d'une opération. Durée : 20 minutes + 10 minutes Q/R -Le groupe de travail devant le jury doit faire preuve d'une attitude adaptée, clarifier les objectifs opérationnels et engager un dialogue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'outil informatique et les logiciels sont correctement utilisés ; - Les techniques de recherche, de collecte, de traitement de l'information sont correctement détaillées ; - Les consignes, les procédures et les exigences réglementaires sont appliqués ; - Les arguments sur les préconisations selon, les objectifs opérationnels sont correctement utilisés ; - La méthodologie rédactionnelle et le contenu sont appropriés ; - L'animation dans un temps donné pendant la présentation est correctement respectée ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Domaine d'activité 2 : Réalisation des techniques opérationnelles pour protéger les biens et les personnes			
<p>2.1 Exécution des gestes techniques opérationnelles:</p> <p><i>En vue de la réalisation de l'opération, l'Opérateur Pour la Protection des biens et des Personnes (O-2P), doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Surveiller et contrôler les installations et les infrastructures ;</i> ▪ <i>Procéder aux filtrages sur un site ou lors de grands évènements</i> ▪ <i>Appliquer les procédures d'inspection visuelle et de palpation de sécurité;</i> ▪ <i>Gérer un dispositif de sécurité incendie et de sûreté face à un risque d'intrusion;</i> 	<p>C.2.1.1 : Procéder à la surveillance d'un site en fonction des objectifs opérationnels, en vue de protéger les biens et sécuriser les lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis ; • Adapter un comportement lors d'une ronde, s'intégrer dans un dispositif de protection et de déclenchement d'alarme de travailleur isolé • Définir la ronde aléatoire selon les objectifs opérationnels ; • Gérer les systèmes de contrôle des rondes ; • Effectuer les consignes particulières en cas d'intrusion ; • Réserver des traces et des indices ; • Effectuer les procédures d'accueil et d'intervention en coordination avec les forces de police et de gendarmerie ; • Définir les possibilités d'actions sur place ; • Gérer les appels téléphoniques et suspect ; • Alerter les forces de secours, de police ou de gendarmerie nationales ; • Effectuer un signalement selon les caractéristiques d'un individu et/ou d'un véhicule ; • Rédiger un compte rendu en utilisant un traitement de texte et une main courante électronique ; 	<p>Mise en situation professionnelle réelle présentée au jury</p> <p>A partir des éléments fournis le (la) candidat (e) doit réaliser une sécurisation d'un lieu, pour protéger les biens et les infrastructures.</p> <p>Les candidats effectuent un parcours dynamique de surveillance avec des ateliers (ronde, intrusion, alerte, signalement, compte rendu, main courante) sur une durée de 15 minutes.</p> <p>Lors du parcours, chaque candidat est évalué sur chacun atelier par le jury, et doit faire preuve d'une attitude et posture adaptée, et prouver son degré d'acquisition des techniques opérationnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'exécution de la protection des biens et des lieux sont conforme aux exigences du métier de la surveillance humaine ou de gardiennage, l'attitude est appropriée, le savoir être, le protocole d'alerte ainsi que les spécificités d'un contrôle de ronde sont respectés ; - Le langage et les termes professionnels pour un signalement sont connus - L'application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre de la mission est conforme et comprise ; - Les dispositions réglementaires, légales, conventionnelles de protection du travailleur isolé sont connues

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
2.1 (suite)	<p>C.2.1.2 : Contrôler les accès en tenant compte des systèmes, en vue de filtrer l'accès des véhicules, des personnes, des objets et matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer les spécificités de l'identification des véhicules et des personnes ; • Définir les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie...) • Effectuer un contrôle d'accès et un filtrage sur un site ou d'un parc de stationnement, en fonction des véhicules (véhicule légers, véhicules de transport...) • Procéder à un filtrage des personnes (employés, entreprises extérieures, visiteurs...) • Contrôler des objets et des matériels portés et transportés ; • Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements ; • Effectuer une inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte ; <p>C.2.1.3 : Inspecter les installations , en fonction de la zone, pour sécuriser les lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différentes zones d'accès (publique, privative, restreinte) ; • Procéder à une fouille d'un établissement dans un cadre événementiel ; • Utiliser les compétences des agents de sûreté cynophile « recherche explosifs » ; • Sanctuariser un établissement 	<p>Mise en situation professionnelle réelle individuelle présentée au jury</p> <p>Le (la) candidat (e) doit effectuer une épreuve sous la forme d'un circuit décliné en trois ateliers couvrant les compétences : C.2.1.2 – C.2.1.3 – C.2.1.4 sur une durée de 30 minutes, soit 10 minutes par atelier.</p> <p>Le (la) candidat(e) procède à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un contrôle d'accès, - une inspection visuelle, - une palpation de sécurité, <p>avec application des procédures en cas d'incident et la réalisation d'un compte rendu écrit dématérialisé devant le jury.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'application des exigences : légales, de l'article 73 et 63 du code de procédure pénal, du cadre réglementaire et législatif de l'inspection des bagages, de la palpation de sécurité sont conformes et correctement appliquées ; - Les techniques opérationnelles de filtrage et du contrôle d'accès sont correctement utilisés ; - L'inspection visuelle est respectée et correctement appliquée; - L'inspection et la sanctuarisation d'un établissement est conforme et correctement appliquée ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
2.1 (suite)	<p>C.2.1.4 : Effectuer une palpation de sécurité, en fonction de la réglementation en vigueur, en vue de protéger les biens et les personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder aux consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage, accueillir, informer, orienter ; • Réaliser une palpation de sécurité en tenant compte des mineurs et des personnes en situation de handicap ; • Procéder à un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé ; <p>C.2.1.5 : Gérer le processus de déclenchement d'une alarme, notamment en cas d'intrusion en vue de protéger les biens et les lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter et lire une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion ou d'un système de détection incendie ; • Effectuer la levée de doute avec les modalités d'alerte des forces de l'ordre ; • Evaluer les possibilités d'intervention et organiser l'accueil des secours et faciliter leur intervention ; • Identifier les possibilités de report d'alarme gestion technique technique centralisée ou gestion technique de bâtiment et leurs modalités d'exploitation ; • Analyser les principes de gestion d'une alarme incendie ; • Procéder à un compte rendu à la hiérarchie ; 	<p>(suite)</p> <p>Lors du circuit, le (la) candidat (e) devant le jury doit prouver son degré d'acquisition des techniques opérationnelles et rendre compte oralement. Compétences C.2.1.2 – C.2.1.3 – C.2.1.4</p> <p>Mise en situation professionnelle réelle présentée au jury</p> <p>A partir d'un scénario le (la) candidat (e) doit gérer un processus de déclenchement d'une alarme. Chaque candidat est évalué sur la gestion d'une alarme par le jury, et doit faire preuve d'une autonomie dans l'application des consignes de sécurité et sûreté -Durée : 15 minutes.</p> <p>Compétence C.2.1.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation, le savoir être professionnel et savoir vivre sont conformes ; - Les techniques de palpation de sécurité sont conformes et respectées ; - Les consignes sur la levée de doute avec les modalités d'alerte des forces de l'ordre sont appliquées et connues; - Les consignes spéciales, particulières et d'interventions sont correctement respectées; - L'organisation de l'accueil des secours en vue de faciliter leur intervention est conforme ; - Les principes de gestion d'une alarme sont conformes ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>2.2 : Gestion d'une opération de protection</p> <p><i>En vue de la réalisation d'une opération au sein d'une équipe, l'Opérateur Pour la Protection des biens et des Personnes (O-2P) doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Gérer les moyens de communication et de transmission de l'information ;</i> ▪ <i>Agir sur la dynamique et la motivation de son équipe dans le dispositif ;</i> 	<p><u>Compétences transversales professionnelles :</u></p> <p>C.2.2.1 : Utiliser les technologies de communication en tenant compte de la confidentialité de l'opération, en vue de transmettre l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques d'information et de communication ; • Comprendre le fonctionnement des outils et des moyens de transmission de l'information ; • Utiliser les technologies de protection de l'information en lien avec l'opération ; <p>C.2.2.2 : Dynamiser la coopération et le travail collaboratif en tenant compte d'un savoir-être et savoir-faire, pour un mieux-être en équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa communication verbale et non verbale • Appliquer les éléments de langage de la sécurité privée ; • Procéder à la transmission des consignes et réaliser une remontée d'informations ; 	<p>Mise en situation professionnelle réelle présentée au jury (Épreuve collaborative)</p> <p>A partir des éléments fournis, les candidats doivent constituer une équipe et réaliser en pratique une opération de protection (scénario).</p> <p>Lors de l'opération, chaque candidat est évalué sur sa capacité à agir sur la dynamique et la performance de l'équipe par le jury, et doit faire preuve d'un parfait contrôle des moyens de transmission.</p> <p>Durée : 45 minutes par équipe.</p> <p>Compétences : C.2.2.1 – C.2.2.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La transmission et la gestion de l'information avec l'équipe sont correctement appliquées et comprises ; - La communication orale avec les éléments de langage pendant l'opération est correctement appliquée ; - Le schéma relationnel à partir des consignes de l'opération est correctement appliqué ; - Les anomalies au sein de l'équipe sont analysées et détectées ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Domaine d'activité 3 : Gestion de l'Agression Physique d'une Personne En Crise (GAPEC)			
<p>3.1 Exécution des techniques professionnelles en situation dégradée :</p> <p><i>En vue d'une application des techniques de gestion des tensions humaines, lors d'un malaise, d'une situation de stress, d'une agression verbale ou violence par un tiers, l'Opérateur Pour la Protection des biens et des Personnes (O-2P) doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Gérer une situation conflictuelle dégradée ;</i> ▪ <i>Réaliser parfaitement les techniques de communication de manière adaptée et graduée ;</i> ▪ <i>Appliquer un degré de force approprié et proportionnel dans le respect du cadre légal de la légitime défense, notamment sur la sécurité des personnes et le respect de la vie humaine.</i> 	<p>C.3.1.1 : Gérer son stress en tenant compte des répercussions en vue d'évacuer la tension :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience des différents types de stress et de son mode de fonctionnement ; • Identifier le mécanisme du stress notamment le stress différé, les moyens de gestion post-événement ; • Utiliser les effets positifs du stress et gérer les effets gênants du stress ; • Contrôler le stress in-situ, gérer ses émotions • Appréhender son seuil de tolérance et faire preuve d'autonomie ; • Identifier ses réactions face à une agression avec récupération par la respiration ; <p>C.3.1.2 ; Procéder à une intervention en tenant compte du cadre légal dans la conception de la légitime défense pour se protéger et protéger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garder son sang-froid et faire preuve de vigilance, agir en état de nécessité ; • Adapter son comportement et prendre des initiatives en fonction de la situation ; • Protéger, riposter et contrôler de façon actuelle et proportionnée ; • Apporter son concours à une autorité compétente et agir pour défendre une personne agressée ou un bien ; 	<p>Mise en situation professionnelle réelle présentée au jury (Épreuve collaborative)</p> <p>A partir d'une situation de crise (scénario), le candidat doit réaliser en pratique une intervention en équipe (binôme).</p> <p>Lors de l'intervention, chaque candidat est évalué sur sa capacité à gérer et à coordonner la crise par le jury, et doit faire preuve de discernement et de contrôle de soi avec méthode.</p> <p>Durée : 15 minutes par équipe.</p> <p>Compétences : C.3.1.1 – C.3.1.2 – C.3.1.3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes du stress et les méthodes permettant la régulation du stress sont appliqués ; - Les dispositions utiles du code pénal, notamment sur les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir sont respectés ; - La rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police et la non-assistance à personne en danger sont connues ; - Les procédures pour résoudre un conflit sont correctement appliquées, notamment face aux risques de situations menaçantes ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
3.1 (suite)	<p>C.3.1.3 : Gérer une situation conflictuelle en fonction des risques, en vue de résoudre un conflit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les origines du conflit ; • Analyser les comportements conflictuels et les différents types de conflits ; • Déterminer la stimulation et motivation des conflits ; • Gérer et prévenir un conflit avec les différentes étapes ; • Définir la dangerosité d'une situation dégradée ; • Gérer une agression verbale et adopter des techniques pour résoudre un conflit ; • Anticiper les conséquences d'un conflit et adopter une posture et une gestuelle adaptées ; • Gérer les émotions et intervenir par différentes étapes ; • Procéder aux techniques professionnelles pour contrôler un individu menaçant envers autrui ; 		

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Domaine d'activité 4 : Gestion des situations d'urgence et le secours à victime(s)			
<p>4.1 : Exécution des gestes fondamentaux pour faire face au risque incendie</p> <p><i>En vue d'une intervention face à un incendie, l'Opérateur pour la Protection des biens et des Personnes (O-2P) doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Effectuer une extinction sur feux avec les moyens de première intervention.</i> ▪ <i>Réaliser une intervention de manière coordonnée avec plusieurs équipiers.</i> 	<p>C.4.1.1 : Gérer son intervention en tenant compte de ne pas se mettre en danger en vue d'appréhender l'incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir la cause, les risques de propagation ainsi que les effets sur l'homme ; • Procéder à l'organisation de l'évacuation et au déclenchement de l'alarme ; • Réaliser la mise en sécurité des installations ; • Identifier les facteurs et les situations d'accidents d'origine électrique ainsi que l'origine de l'électrification ; • Analyser le risque électrique et les effets du courant sur le corps humain ; • Organiser l'intervention des secours extérieurs (alerte et accueil des secours) ; • Définir les rôles de chaque acteur et des moyens de protection propres à l'établissement ; • Effectuer une extinction sur feux, en tenant compte des difficultés d'intervention selon les classes de feux avec les moyens de premières intervention ; • Procéder à une intervention coordonnée de plusieurs équipiers ; 	<p>Mise en situation professionnelle réelle présentée au jury</p> <p>A partir de scénarii fournis le (la) candidat (e) doit réaliser un parcours organisé avec différents ateliers, seul ou équipe.</p> <p>Lors du parcours, chaque candidat est évalué sur son intervention par le jury, et doit faire preuve d'une autonomie dans l'application des consignes de sécurité et prouver son degré d'acquisition face à un incendie.</p> <p>-Durée du parcours : 15 minutes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud sont appliquées ; - Les consignes spéciales, particulières et d'interventions sont correctement respectées ; - Le fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention est connu, et conforme ; - Les alarmes (composition, fonctionnement d'un système de détection incendie) sont connues et correctement détaillées ; - Les modalités de formation et de processus d'habilitation électrique sont connues

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Défini les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>4.2 : Exécution des gestes de premiers secours</p> <p><i>En vue d'une intervention de primo-intervenant, l'Opérateur Pour la Protection des biens et des Personnes (O-2P) doit</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Effectuer les gestes élémentaires de secourisme</i> ▪ <i>Appliquer les gestes propres au secourisme tactique.</i> ▪ <i>Gérer la prise en charge d'une victime.</i> 	<p>C.4.2.1: Gérer son intervention en tenant compte de ne pas se mettre en danger en vue d'agir face à des blessés par balle (s) ou blessure (s) par explosion (s)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger ; • Appliquer le dégagement d'urgence d'une personne blessée • Appliquer les gestes de bases du secourisme tactique, notamment face à des blessés suite à des plaies par balle (s) ou blessures suite à des explosion (pansement compressif, combat gauze, tourniquet) • Effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours ; <p><u>Compétences transversales professionnelles :</u></p> <p>C.4.2.2 : Effectuer les gestes élémentaires de premiers secours en fonction de la réglementation en vigueur éditée par l'INRS en vue de secourir la (es) victime (s)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alerter et secourir • Définir la conduite à tenir lors de premiers secours • Gérer les soins de premiers secours 	<p>Mise en situation professionnelle réelle présentée au jury</p> <p>A partir de scénarios fournis le (la) candidat (e) doit réaliser un parcours organisé avec différents cas concrets en situation seul et en binôme.</p> <p>Lors du parcours, chaque candidat est évalué sur sa capacité de primo-intervenant par le jury, et doit faire preuve d'une autonomie et posture adaptée, et prouver son degré d'acquisition des techniques de secourisme et d'urgence.</p> <p>-Durée du parcours : 15 minutes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les principes de base du secourisme tactique sont connus ; - Les techniques d'extraction et les méthodes à effectuer en fonction de la situation sont conformes ; - Les techniques ainsi que les gestes de secourisme et d'urgence sont conformes ; - Les gestes élémentaires de premiers secours sont conformes à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ;